

Position FNAM sur l'augmentation des redevances d'ADP de 2,5% - Période avril 2021 / mars 2022 -

La FNAM regrette la décision de l'ART* d'accepter la proposition d'ADP d'augmenter les redevances aéroportuaires de 2,5 %, en moyenne, pour la période allant d'avril 2021 à mars 2022, alors que l'inflation en France était de 0,5% en 2020.

Par ailleurs, la FNAM rappelle que tous les autres aéroports européens, à part Copenhague et Vienne, proposent des gels, voire des baisses tarifaires. Réalisant une grande partie de leur chiffre d'affaire en France, les compagnies aériennes françaises déplorent cette décision dont les conséquences les pénalisent particulièrement face à leurs concurrents étrangers, particulièrement les compétiteurs européens.

Aussi, l'ensemble des compagnies aériennes françaises représentées par la FNAM avaient affiché leur opposition à cette augmentation qui fait complètement abstraction de la situation catastrophique du transport aérien français.

Selon une étude d'Eurocontrol** :

- Plusieurs années seront nécessaires pour retrouver le niveau de 2019 et ne prévoit pas un retour d'avant crise avant 2026.
- En 2020, le nombre de vols a reculé de 55% comparé à 2019.

Le cabinet Trendeo souligne également qu'en 9 mois, le secteur aéronautique français a supprimé plus de 11 000 emplois soit l'équivalent des créations de postes des dix dernières années.

* **ART** - L'Autorité de régulation des transports (ART) est une autorité publique indépendante chargée de la régulation économique des activités de transport aéroportuaire, ferroviaire, autoroutier anciennement (Arafer), qui s'est vue attribuer en 2019 la régulation des aéroports, à la place de l'autorité de supervision aéroportuaire (ASI).

** **Eurocontrol** est une organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne ; c'est une organisation intergouvernementale européenne, fondée en 1960, qui gère le trafic aérien et dont le siège est situé à Bruxelles.

A propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation Marchande

La FNAM, principale organisation professionnelle du secteur aérien, représente plus de 95 % du transport aérien. Au travers de 8 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 10 métiers et représente plus de 370 entreprises (soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 emplois dans les compagnies aériennes et 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports. Par ailleurs les autres secteurs comptent pour près de 20 000 emplois.)

Contacts :

FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –

Tél : 06 08 71 82 59 – brbarrand@fnam.fr

Agence GroupExpression (Bureau de presse FNAM) – Perrine Hauet

Tél : 06 86 72 94 35 – perrine@groupexpression.fr